



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h06 à la mairie de Carlenças, selon la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le vingt-et-un Mars 2023, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe
Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, BOUCHET Joel, FIGAROL Gérard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ARNAUD Emilie, représentée par M. POUJOL Cédric et M. GIMENO Michel représenté par Mme RADURIAU Linda.

ÉTAIENT ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme RADURIAU Linda, 3^e adjointe, est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire annonce une modification de l'ordre du jour. Madame le Maire invite Madame GALISSANT Laura à siéger au Conseil Municipal pour son expertise budgétaire.

Madame le Maire annonce également le besoin de notifier la FDL au Conseil suite à un entretien téléphonique avec la Trésorerie.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

Le compte rendu du 13 Février 2023 est voté et approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

Approuvé à l'unanimité

2. VOTE DE LA FDL

Les taux de la FDL ne changeront pas pour l'année 2023. Ainsi, la base de calcul 2022 est conservée.

Approuvé à l'unanimité

	Taux de référence 2022	Taux votés pour 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	32.79	32.79
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	56.24	56.24
Taxe d'habitation (TH)	7.76	7.76

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire quitte la pièce. Madame GALISSANT et Monsieur le secrétaire exposent les Comptes Administratifs de 2022 pour le budget Communal.

Madame le Maire réintègre la pièce pour la présentation des comptes de gestion 2022 pour le budget Communal.

Fonctionnement

Dépenses	164 844.69€
Recettes	209 395.10€
Excédent	44 550.41€
Excédent antérieur	56 988.62€
Excédent global	101 539.03€

Investissement

Dépenses	32 878.75€
Recettes	285 063.09€
Excédent	252 184.34€
Déficit antérieur	- 132 477.43€
Excédent global	119 706.91€

Approuvé à l'unanimité

4. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire quitte la pièce. Madame GALISSANT et Monsieur le secrétaire exposent les Comptes Administratifs de 2022 pour le budget Communal.

Madame le Maire réintègre la pièce pour la présentation des comptes de gestion 2022 pour le budget Communal.

Exploitation

Dépenses	52 075.38€
Recettes	25 097.92€
Déficit	- 26 977.46€
Excédent antérieur	110 526€
Excédent global	83 548.54€

Investissement

Dépenses	61 155.59€
Recettes	25 790.37€
Déficit	- 35 365.22€
Excédent antérieur	81 988.93€
Excédent global	46 623.71€

Approuvé à l'unanimité

5. RESTES À RÉALISER

Monsieur le secrétaire présente les Restes à Réaliser de 2022 pour des travaux ayant commencé en 2022 et facturé en 2023. Seule la section «*Investissement*» du budget Communal est concerné par ces restes à réaliser.

<i>Aménagement de voirie</i>	Parking Route de Brenas	28 000€
<i>Autres constructions</i>	Mur du cimetière de Levas	6 177.52€
TOTAL		34 177.52 €

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 : BUDGET COMMUNAL – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le secrétaire soumet le budget prévisionnel au Conseil Municipal.

Budget Prévisionnel 2023 - Budget communal			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	97 502.53€	002 - Excédent de fonctionnement N-1	101 539.03€
012 - Personnel, URSSAF	64 000€	70 - Carrière dolomie	38 000€
65 - Elus, subventions	43 500€	73 - Impôts et taxes	57 363.50€
66 - Dettes	4 000€	74 - Dotations	21 820€
67 - Charges exceptionnelles	16 000€	75 - Bâtiments communaux	7 680€
68 - Autres	2 000€	77 - produit exceptionnel	600€
TOTAL	227 002.53 €	TOTAL	227 002.53 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
1641 - Capital de la dette	25 000€	001 - Excédent d'investissement N-1 10222 - FCTVA 13 - Subventions	119 706.91€ 17 224.20€ 53 400€
203 - Frais d'études	10 800€		
20117 - Acquisition immobilière	60 000€		
2128 - Aménagement de terrain	7 000€		
2151 - Aménagement de voirie	28 000€		
2183 - Acquisition mobilière	1 500€		
Autres constructions	58 031.11€		
TOTAL	190 331.11 €	TOTAL	190 331.11 €

Budget Prévisionnel 2023 - Budget Eau & Assainissement			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges exceptionnelles	57 000€	002 - Excédent reporté 042 - Amortissements 70 - Ventes et services 78 - Reprise sur dépréciation	83 548.54€ 11 146.81€ 13 951.11€ 443€
014 - Redevances	7 000€		
023 - Virement à la section d'investissement	13 652.63€		
042 - Dotation amortissement	26 790.37€		
65 - Créances non perçues	2 300€		
68 - Dépréciation	2 346.46€		
TOTAL	109 089.46 €		
Investissement			
Dépenses		Recettes	
020 - Dépenses imprévues	5 060€	001 - Excédent d'investissement N-1 021 - Virement de la section d'exploitation 040 - Amortissement	46 623.71€ 13 652.63€ 26 790.37€
040 - Amortissement	11 146.81€		
20 - Frais d'études	10 000€		
21 - Travaux dans l'année	45 859.90€		
23 - Travaux en cours	15 000€		
TOTAL	87 066.71 €	TOTAL	87 066.71 €

Approuvé à l'unanimité

7. PERSONNEL COMMUNAL – MUTUELLE – RECENSEMENT – CONTRAT SECRÉTAIRE

Madame le Maire expose le souhait du personnel communal de prendre une mutuelle professionnelle. Après étude entre le CDG34 et la Mutuelle Nationale Territoriale, le CDG34 a été retenu, avec une prise en charge de 20€ par la commune.

La commune entamera les démarches dans un futur proche.

Approuvé à l'unanimité

Faisant suite au recensement de la commune ayant eu lieu courant Janvier et Février 2023, le Conseil propose une prime de 400€ pour Monsieur ARRIBAT pour l'implication dont il a fait preuve dans ses missions d'agent recenseur et de coordonnateur communal.

Approuvé à l'unanimité

Le contrat du secrétaire de mairie arrivant à son terme au 1^{er} Avril, le Conseil réfléchit à faire une proposition de renouvellement de contrat avec une augmentation du volume horaire, porté à 28h/semaine. Cette proposition lui sera soumise dans les jours à venir. En cas d'acceptation de reconduction, la distribution de ses horaires sera décidée en interne et annoncée ultérieurement. Cette reconduction tiendra également compte de l'augmentation du nombre de formations faites par M. ARRIBAT afin de se maintenir à jour des évolutions régulières inhérentes au poste qu'il occupe.

Les horaires d'ouverture de la Mairie seront impactés par cette augmentation du volume horaire.

Approuvé à l'unanimité

8. URBANISME

Une délibération avait été prise pour valider la vente d'un bout de terrain limitrophe à la mairie à une administrée (parcelle N°669) pour un montant de 100€uros.

Une erreur de nomination dans le numéro de parcelle oblige le Conseil Municipal à renouveler sa délibération de vente avec la numérotation mise à jour. La commune passera à nouveau devant notaire pour faire valider cette vente.

Approuvé à l'unanimité

9. VOIRIE

Le chantier pour la création du parking, Route D136E13, a été lancé en 2023. Le terrain a été préparé en amont. Une végétalisation du site est prévue. Il va y avoir une année de stabilisation pour le maintien du terrain.

La Réseau Vert, suite au refus d'un propriétaire d'ouvrir son terrain au passage des marcheurs, va être déplacé sur la commune de La Tour sur Orb. Si l'ancien tracé venait encore à être emprunté par des particuliers, la Commune ne pourra pas être mise en cause en cas d'accidents ou d'incidents.

La Commune a fait la demande de devis, pour le chemin du Cigalas et pour le Chemin des Causses. Ces devis, dépassant le budget prévisionnel 2023, sont à l'étude pour les années à venir, pour le dépôt en amont des demandes de subventions nécessaires et liées.

La Communauté de Communes s'est déplacée pour les poubelles. Les subventions pour les poubelles ont été stoppées. De gros conteneurs seront déposés sur le jeu de boules et place de l'ancienne école à une date non communiquée par la Communauté de Communes.

Concernant les poubelles du Mas, emportées par le vent, l'employé communal va créer un espace de dépôt des poubelles **provisoire** qui devraient permettre de bloquer ces poubelles. Une fois cet espace installé, la Commune appelle à la civilité des administrés pour y déposer leurs déchets ménagers.

Une entreprise va être contactée pour le fauchage près des routes (Route D136E13, chemin des Causses, chemin du Cigalas, la Frégère).

10. EAU ET ASSAINISSEMENT

S'agissant de la facturation d'eau, il reste actuellement 4 600€ d'impayés sur l'année 2022.

Madame le Maire, encouragée par les services de la Trésorerie Ouest Hérault, propose la création d'une convention portant sur le paiement des factures d'eau. Il y sera stipulé que les factures seront adressées au propriétaire. S'agissant d'un arrangement privé, la Mairie n'interviendra pas dans les modalités choisies par les propriétaires quant à la rétribution de cette facture. La facture pourra toujours être présentée au locataire, à sa demande (cadre légal en vigueur).

Approuvé à l'unanimité

Une fuite a été constatée Rue du Four, en amont d'un domicile privé. Un trou a été fait dans la chaussée afin de réparer cette fuite. Les travaux sont à ce jour terminés et le sol a été réparé.

Un souci électrique au niveau du forage, risquant de bloquer la distribution d'eau est survenu récemment, à cause des fortes rafales de vent survenues ces derniers jours. Ces rafales ont entraîné des chocs entre les fils électriques et la végétation située autour du site. Enedis est intervenu pour déposer un groupe électrogène au niveau du bas du Chemin du Cigalas. Cette intervention a permis la continuité de la distribution d'eau.

L'accès à la station d'épuration a pu être rouvert après 28 mois d'attente. Les travaux de réfection avancent, avec le concours d'entreprises privées pour le gros œuvre. Les factures s'élèvent actuellement à 9860€ et d'autres suivront pour compléter la remise en état du site.

11. PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Nous avons reçu, de la commune de La Tour sur Orb, un dossier d'agrandissement de leur parc photovoltaïque. La Mairie a reçu un courrier d'un administré se plaignant de l'opacité de la procédure et de l'absence de partage d'informations entre les communes. La commune de La Tour sur Orb a répondu que le projet était prévu depuis 2012. Réponse sera donnée à l'administré. La Mairie compte exiger la pose de panneaux antireflets.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le parc photovoltaïque de la commune s'est terminé. Le juriste a sélectionné les dossiers portant le plus de garanties pour la commune : EDF Renouvelable et Ténergie.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour le choix d'une des entreprises.

Votes exprimés : 8	Vote Pour	Abstention
EDF Renouvelable	0	0
Ténergie	8	

Ténergie est choisi à l'unanimité

Mme le Maire annonce la levée de séance à 19h36.

Linda RADURIAU, Secrétaire de séance

Fait en Mairie le 28 Mars 2023
Sylvie TOLUAFE, Maire

